



Réf. Farde e-Assemblées : 2244119

N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : CAR - Octroi de huit postes à temps plein et un poste à mi-temps d'ACS (agents contractuels subventionnés).- Crèche Tivoli (lot 1).- Convention 04914.

Le Conseil communal,

Vu l'Arrêté royal n°474 du 28.10.1986 portant création d'un régime d'agents contractuels subventionnés par l'Etat auprès de certains pouvoirs locaux;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 05.02.1998 déterminant les critères de répartition de subventions accordées aux pouvoirs locaux occupant des agents contractuels subventionnés;

Vu l'octroi de postes d'agents contractuels subventionnés aux pouvoirs locaux dans le cadre du New Deal Petite Enfance par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, Plan Cigogne III;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique. - La Ville conclut avec le Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale la convention n°04914 relative à l'octroi de huit postes ACS à temps plein et un poste ACS à mi-temps pour occuper des fonctions auprès de la crèche Tivoli (lot 1).

Annexes :

[Convention 04914 - crèche Tivoli \(lot 1\) - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)